

BILAN

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL
EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

2012-2017

SYNTHÈSE



PRÉVENIR

DÉPISTER

CONTRER

Le présent document a été réalisé par
le Secrétariat à la condition féminine.

Coordination et rédaction
Secrétariat à la condition féminine

Pour toute information :
Secrétariat à la condition féminine
905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5M6
Téléphone : 418 643-9052
Télécopieur : 418 643-4991
Courriel : scf@scf.gouv.qc.ca

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Secrétariat à la condition féminine :
scf.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Secrétariat à la condition féminine, 2018

ISBN : 978-2-550-80836-7 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-80826-8 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2012-2017 EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

SYNTHÈSE

Faits saillants

- Le Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale est le troisième plan d'action découlant de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, adoptée en décembre 1995.
- Il regroupe 10 ministères et organismes qui ont mis en œuvre 135 engagements, dont un volet autochtone de 35 engagements.
- Près de 525 millions de dollars ont été investis par le gouvernement pour prévenir et contrer la violence conjugale pour la période couverte par le Plan d'action.
- Il a été l'occasion de mettre en œuvre de nombreuses initiatives spécifiques à l'intention des personnes vivant dans des contextes de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Volet général

1. PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET PROMOTION DE LA NON-VIOLENCE

Un soutien aux organismes communautaires pour la réalisation de projets de sensibilisation

- Plus de 6 millions de dollars en soutien à 200 projets de création d'outils de sensibilisation ou d'information menés par des groupes des différents milieux déployés dans les 17 régions administratives du Québec.

Des actions de prévention auprès des jeunes

- Un projet pilote de deux ans en matière d'éducation à la sexualité mené dans les écoles participantes qui incluait la thématique de la prévention de la violence dans les relations amoureuses.

Une importante campagne gouvernementale de sensibilisation

- Menée à l'automne 2017, une campagne incitant particulièrement les 18 à 25 ans à agir contre la violence conjugale.

Des outils d'information adaptés aux personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité

- Un total de 6 brochures d'information et de sensibilisation portant sur la violence conjugale et s'adressant plus particulièrement aux femmes âgées, aux femmes handicapées, aux femmes immigrantes à statut précaire, aux femmes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles, aux personnes de minorités sexuelles (lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans) et aux hommes victimes ont été produites et distribuées en 350 000 exemplaires.

Des initiatives ciblées pour outiller des actrices et acteurs de domaines particuliers

- Des activités de sensibilisation et d'information visant les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux, les intervenantes et intervenants travaillant auprès des personnes âgées, les personnes travaillant auprès des femmes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles, les personnes travaillant auprès de la communauté LGBT et les médias.

2. DÉPISTAGE ET IDENTIFICATION PRÉCOCE

Le soutien des intervenantes et des intervenants des différents milieux

- Le développement d'une formation Web interactive pour le réseau de la santé et des services sociaux.
- La mise à jour du guide *La santé des enfants... en services de garde éducatifs* pour favoriser l'identification précoce de la violence conjugale par le personnel des services de garde éducatifs à l'enfance.

La détection de la violence conjugale en période périnatale

- Des feuillets informatifs disponibles à l'intention du personnel et des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux.
- Un webinaire abordant la violence conjugale en période périnatale.

Des outils d'évaluation de la dangerosité

- Une formation sur l'usage d'un outil d'estimation du risque d'homicide suivie par 83 personnes, qui ont à leur tour formé plus de 1 500 intervenantes et intervenants du réseau de la santé et des services sociaux partout au Québec.

3. INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

Le financement des maisons d'hébergement

- Un financement de 75 millions de dollars par année, en moyenne, octroyé aux maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants.

La formation des intervenantes et des intervenants

- Une formation sur le dépistage de situations de violence et d'agression sexuelle suivie par plus de 280 agentes et agents du réseau du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- Une formation destinée aux intervenantes et aux intervenants des services de supervision des droits d'accès pour les organismes communautaires qui assurent le maintien des liens entre l'enfant et chacun de ses parents en toute sécurité.

De l'aide financière pour soutenir les personnes à faible revenu aux prises avec un conjoint violent

- Une allocation pour contraintes temporaires octroyée à 2 568 personnes réfugiées en maison d'hébergement.
- Une prestation spéciale de 100 \$ par mois octroyée à 6 302 personnes.
- Un total de 66 prestations spéciales octroyées pour frais de déménagement.

Un soutien aux organismes d'aide aux conjoints ayant des comportements violents

- Un financement récurrent en soutien à 31 organismes de 16 régions du Québec et un regroupement national.
- Une augmentation du financement de ces organismes de l'ordre de 77 % depuis 2005-2006, dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires.

Une évaluation de l'intervention auprès des enfants

- Un rapport et des recommandations portant sur les défis rencontrés dans l'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale et de leur famille, particulièrement dans les cas où le développement des enfants est compromis.

Une information accessible à tout le monde

- De l'information sur les services offerts en matière de violence conjugale diffusée en continu sur le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux pour les intervenantes et intervenants comme pour la population. Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, la consultation de ces informations en ligne a connu une augmentation de 170 % par rapport à l'année précédente.

4. INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

Des services spécialisés pour les victimes

- Une ligne téléphonique spécialisée, gratuite et confidentielle, disponible 24 heures par jour, 7 jours sur 7 (SOS violence conjugale) ayant répondu à plus de 130 000 demandes, dont 86 % provenant de femmes victimes de violence conjugale ou en difficulté, et 7,5 % d'enfants, d'adolescentes ou d'adolescents exposés à la violence conjugale.
- Un soutien aux activités de 17 centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), comprenant plus de 170 points de service, qui ont accueilli et servi 46 864 personnes relativement à un acte criminel commis en contexte conjugal.
- Des communications auprès de 29 212 victimes de violence conjugale par le biais du programme CAVAC-Info, afin de les informer de l'évolution de leur dossier de cour.

La prévention des homicides intrafamiliaux

- La mise en place d'un Comité d'examen des homicides intrafamiliaux, composé de représentantes et de représentants du ministère de la Sécurité publique, de divers corps de police et de l'École nationale de police du Québec.
- L'actualisation de la pratique policière en matière de violence conjugale et sa diffusion dans l'ensemble des corps de police du Québec.
- Un aide-mémoire, accompagné d'une formation visant à prévenir l'homicide conjugal, mis à la disposition des équipes de patrouille.

La formation des corps policiers et des procureures et des procureurs aux poursuites criminelles et pénales

- Un séminaire sur la violence conjugale suivi par près de 120 personnes du milieu policier.
- Un séminaire sur l'intervention policière auprès des personnes âgées dans un contexte de maltraitance, suivi par 95 personnes du milieu policier.
- Onze séances de formation au bénéfice de plus de 200 procureures et procureurs.

Des modifications législatives et réglementaires

- Des modifications au Code civil du Québec pour porter de 3 à 30 ans le délai de prescription applicable aux actions en responsabilité civile pour les victimes de violence conjugale, notamment lorsqu'un acte causant un préjudice corporel peut constituer une infraction criminelle.
- La modification des règles applicables aux baux résidentiels, qui accordent dorénavant aux locataires la possibilité de résilier un bail en cas de violence conjugale.
- Une mesure d'exception permettant aux victimes de violence conjugale de se soustraire, en cas de séparation d'un conjoint ayant des comportements violents, à l'obligation d'assister à une séance sur la parentalité après la rupture.

Le recours civil d'ordonnance de protection

- La mise en place d'un recours pour obtenir une ordonnance civile de protection, permettant d'assurer la sécurité de la victime en imposant à l'accusé des conditions à respecter.

CONDITIONS ESSENTIELLES À LA RÉUSSITE DES ACTIONS

Le développement des connaissances

- Le financement de 8 projets de recherche sur la violence conjugale dans le cadre du programme Actions concertées du Fonds de recherche du Québec – Société et culture, afin de parfaire les savoirs relatifs notamment aux thèmes de la cyberviolence dans les relations intimes en contexte de séparation, la violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et l'itinérance, le cas des couples d'hommes, la violence conjugale chez les personnes âgées, handicapées et immigrantes ainsi que la maternité et la paternité en contexte de violence conjugale.
- La diffusion d'une veille scientifique numérique sur la violence conjugale, dont plus d'une cinquantaine de numéros transmis entre 2012 et 2017 à environ 2 150 destinataires provenant de divers milieux.
- La diffusion des résultats de l'Enquête sur la violence dans la vie des enfants, pour laquelle le gouvernement a mandaté l'Institut de la statistique du Québec, contribuant à une meilleure connaissance des manifestations pouvant être liées à la violence conjugale et auxquelles les enfants québécois sont exposés.

La concertation entre différents partenaires

- Un accroissement des démarches pouvant mener à la signature d'ententes de collaboration par les CAVAC et leurs partenaires locaux, et à la signature de protocoles de référence policière avec des corps de police.
- Des travaux de concertation au sein du Comité d'examen des homicides intrafamiliaux, et sa rencontre avec le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes.
- La poursuite des activités des tables de concertation intersectorielle régionales et locales traitant de la violence conjugale.

Le développement des connaissances des intervenantes et des intervenants

- Le projet Prévenir les risques d'homicides conjugaux auprès des hommes ayant des comportements violents de l'association à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence, qui a permis de former des équipes des réseaux communautaires et institutionnels en matière de prévention du risque d'homicide conjugal. Un total de 88 formations ont été données par 23 organismes membres de l'association dans la majorité des régions du Québec.

L'évaluation d'un modèle d'actions intersectorielles

- Un soutien au Carrefour sécurité en violence conjugale (CSVC) pour l'évaluation de son modèle d'actions intersectorielles, visant à tisser un filet de sécurité autour des victimes de violence conjugale.

Volet autochtone

1. PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET PROMOTION DE LA NON-VIOLENCE

Des projets de sensibilisation développés « par et pour » les Autochtones

- Une campagne de sensibilisation à la non-violence auprès des hommes autochtones, menée par Femmes autochtones du Québec, et le DVD de prévention Breaking the Silence de l'Association des femmes inuites du Nunavik Saturviit.
- Un projet de sensibilisation dans cinq communautés autochtones par la maison communautaire Missinak, rejoignant plus de 700 personnes qui vivent ou ont vécu les conséquences de la violence conjugale ou familiale, ou qui connaissent des personnes qui les vivent.
- Des ateliers visant à briser le cycle des abus physiques et sexuels liés au legs des pensionnats autochtones et un atelier artistique permettant aux victimes de violence conjugale de s'exprimer sur leur vécu.

2. DÉPISTAGE ET IDENTIFICATION PRÉCOCE

Un outil de prévention des homicides conjugaux pour les milieux autochtones

- Un projet de transfert de connaissances et une formation pour favoriser l'usage, par des intervenantes et intervenants en milieu autochtone, de l'outil d'appréciation du risque d'homicide conjugal développé par *à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence*.
- Une formation Web abordant la réalité autochtone et s'adressant aux professionnelles et aux professionnels de la santé.

3. INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

Des services adaptés aux réalités autochtones

- Le financement annuel octroyé à Femmes autochtones du Québec pour les activités de son réseau de maisons d'hébergement.
- Le financement du poste de coordonnatrice de la promotion de la non-violence à Femmes autochtones du Québec, favorisant la mise en œuvre d'interventions de sensibilisation à la réalité des femmes autochtones auprès de divers milieux, et le transfert de pratiques novatrices au bénéfice de l'ensemble du réseau des maisons d'hébergement du Québec.

4. INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

Un accompagnement judiciaire adapté aux Autochtones

- Le soutien de deux CAVAC en milieu autochtone, soit le CAVAC du Nunavik (Sapumijit) et le CAVAC cri. Sept autres CAVAC offrent des services spécialisés aux membres des communautés autochtones. Entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 mars 2017, les CAVAC ont desservi 849 personnes autochtones pour des crimes commis en contexte conjugal.
- Des outils visant à sensibiliser et à informer les victimes autochtones de crimes commis en contexte conjugal sur leurs droits et recours, développés par le CAVAC de Lanaudière, en partenariat avec la communauté autochtone de Manawan.
- Des outils d'intervention destinés aux intervenantes et aux intervenants du milieu judiciaire qui œuvrent auprès de victimes de violence conjugale et familiale en milieu autochtone.

Des mesures de rechange pour les adultes en milieu autochtone

- L'approbation, par le gouvernement, d'un nouveau programme de mesures de rechange visant certains dossiers concernant une situation de violence conjugale, afin de favoriser une plus grande participation des communautés à la résolution de conflits impliquant leurs membres et l'usage d'interventions adaptées.

La sensibilisation des corps de police autochtones

- Des activités et rencontres visant le partage d'information et le développement de pratiques destinées aux policières et aux policiers autochtones et allochtones travaillant auprès des communautés.

CONDITIONS ESSENTIELLES À LA RÉUSSITE DES ACTIONS

La formation des milieux d'intervention aux réalités autochtones

- Cinq journées de formation offertes aux partenaires des secteurs policier, judiciaire et communautaire pour leur permettre de mieux comprendre les réalités autochtones et d'être mieux outillés dans le contexte de leurs interventions.

L'adaptation de l'intervention à la culture autochtone

- Un soutien financier à des initiatives régionales et locales émanant des organismes et des communautés autochtones, dont la maison communautaire Missinak, pour le projet S'informer, c'est juste!, le Comité de justice sociale d'Opitciwan pour la semaine de sensibilisation et de prévention sur la violence conjugale et familiale, et Femmes autochtones du Québec pour une tournée de formation sur l'intervention en matière de violence familiale dans tous les centres d'amitié autochtones du Québec.

La sensibilisation des policières et des policiers autochtones à la déclaration des crimes

- Une conférence, un atelier et des interventions ciblées visant à outiller les corps de police autochtones afin qu'ils déclarent les crimes commis dans un contexte conjugal au Programme de déclaration uniforme de la criminalité.



SCF.GOUV.QC.CA

